



PROCÈS-VERBAL

COMMISSION SPORTIVE

Réunion restreinte 18 avril 2018 à Dijon

Présidence : M. Michel NAGEOTTE

Présents : MM. Jacques QUANTIN - Gérard GEORGES - Michel MALIVERNAY – Jean Louis MONNOT

Assiste à la séance Mme Sylvie FALLOT
(visio) :

1 – SENIORS

1.1 COUPE BOURGOGNE FRANCHE COMTE

La commission rappelle les clubs déjà qualifiés pour les 1/8èmes de Finale.

Avallon Vauban (R3) - Sens RC (R3) - Dijon USC (R2) - Saint Sernin du Bois (R2) - Noidans les Vesoul (R2) - Saint Marcel (R2) - Fauverney Rouvres (R2) - Vesoul (R2) - Fontaine les Dijon (R2) - Baume les Dames (R1) - La Charité (R1) - Louhans Cuiseaux (N3) - Pontarlier (N3)

La commission établit deux groupes géographiques.

Le tirage au sort des 1/8èmes est prévu en collaboration avec l'Autocariste Girardot, ce mercredi 18 avril 2018 à partir de 18h, à Saint-Apollinaire.

Les rencontres sont fixées le mardi 8/05/2018.

Tirage au sort des 1/8^{ème} de Finale

- . Match n° 1 – 4 Rivières 70 (R2) ou Sochaux Montbéliard FC (N3) / Vesoul FC (R2)
- . Match n° 2 – Auxonne CS (R2) ou Chevigny AS (R2) / Pontarlier CA (N3)
- . Match n° 3 – Noidans FC (R2) / Audincourt AS (R2)
- . Match n° 4 – Fauverney Rouvres (R2) / Baume les Dames AS (R1)
- . Match n° 5 – Dijon USC (R2) / Louhans Cuiseaux FC (N3)
- . Match n° 6 – Fontaine les Dijon (R2) / La Charité S/Loire (R1)
- . Match n° 7 – St Marcel FR (R2) / Avallon Vauban (R3)
- . Match n° 8 – St Sernin du Bois (R2) / Sens RC (R3)

1.2 COURRIER CLUB

. Match n° 20588.2 – R1 – Pontarlier 2/Valdahon Vercel du 29/04/2018

La commission prend connaissance de la demande des deux clubs pour jouer cette rencontre le samedi 28 avril à 20h00 sur le terrain synthétique de Pontarlier.

La commission accorde cette demande mais rappelle qu'il est impératif de respecter la sécurité des joueurs et des officiels (barrières entre les vestiaires et le terrain) et que le club recevant doit désigner un commissaire de club et un responsable sécurité.

1.3 FORFAITS - PENALITES

. Match n° 21137.2 - R3 – Morbier/Besançon Football 4 du 15/04/2018

Forfait non déclaré du club de Besançon Football 4

La commission donne match perdu par forfait au club de Besançon Football (Score 3 - 0). Retire 1 point au classement à l'équipe de Besançon Football 4 et attribue le gain du match à Morbier (3 points).
Inflige une amende de 85 euros à Besançon Football.

. Match n° 21739.2 – R3 - Snid 2/Bourbon Lancy du 15/04/2018

Match arrêté à la 83^{ème} minute sur le score de 9 à 0 pour l'équipe de Snid en raison d'un nombre insuffisant de joueurs pour l'équipe de Bourbon Lancy.

Conformément à l'article 159 des RG, l'équipe de Bourbon Lancy étant réduite à 7 au cours de la rencontre, la commission donne match perdu par pénalité à l'équipe de Bourbon Lancy (9 – 0 Buts – Score 3/0).

. Match n° 24363.1 – Coupe Bourgogne Franche Comté - Avallon Vauban/Garchizy du 18/04/2018

Forfait déclaré du club de Garchizy

La commission donne match perdu par forfait au club de Garchizy (Score 3 – 0) et dit le club d'Avallon Vauban qualifié pour les 1/8^{ème} de Finale de la compétition.

Elle inflige une amende de 35 euros au club de Garchizy.

2 – JEUNES

2.1 CHAMPIONNATS JEUNES – MATCHES EN RETARD

La commission prend connaissance de la liste des matches remis et décide la programmation suivante :

U19 R2

. GJ Jeunes Saugeais / Levier (17/03)

Fixé le 8/05/18

. Morteau Montlebon / St Loup Corbenay (31/03)

Fixé le 8/05/18

2.2 DEMANDES

. Courriel de Besançon Football

La commission prend connaissance du courriel de ce club demandant le report de la rencontre en Coupe U19 – Pontarlier / Besançon Football du mercredi 25 avril en raison de la formation BEF deux éducateurs.

Elle ne peut accorder cette demande, la commission rappelle que les ¼ de finale sont prévues le mardi 1^{er} mai et que cette rencontre doit se jouer impérativement à la date du 25/04/2018.

. Match n° 22188.2 – U15R1 – Montceau FC / Belfort ASM du 15/04/18

La commission en possession de l'accord des deux clubs, fixe la rencontre le 20/05/18 à 13h00, sous réserve de la qualification du club de Belfortaine pour la finale de la Coupe U15 Crédit Agricole FC programmée le lundi 21/05/2018.

Dans ce cas, la rencontre de championnat U15R1 sera programmée le samedi 19/05/2018.

. Match n° 22177.2 – U15R1 – Nevers 58 FC / Pontarlier CA du 22/04/18

La commission prend connaissance de la demande des deux clubs pour reporter cette rencontre au samedi 19/05/18 à 15h00.

La commission donne son accord.

. Match n° 22286.1 – U15R2 – Bresse Jura Foot / Audincourt du 18/04/18

La commission prend connaissance de la demande des deux clubs pour reporter cette rencontre au mardi 01/05/18 à 15h00.

La commission ne peut donner son accord, le club de Bresse Jura Foot est qualifié en Coupe U15 à cette date.

. Match n° 22307.2 – U15R3 – Jura Dolois Football 2 / Morteau Montlebon du 21/04/18

La commission prend connaissance de la demande des deux clubs pour reporter cette rencontre au mardi 08/05/18 à 15h00.

La commission donne son accord.

2.3 FORFAITS

. Match n° 21891.1 – U19R1 – Belfort ASM / Racing Besançon du 11/04/18

Absence de l'équipe visiteuse lors de la rencontre.

La commission met le club de Racing Besançon en forfait non déclaré et lui donne match perdu par forfait 0/3 buts.

Retire 1 point au classement à l'équipe de Racing Besançon et attribue le gain du match à Belfort ASM (3 points).

Inflige une amende 85€ au club de Racing Besançon.

. Match n° 22087.1 – U17R1 – Audincourt / GJ Jura Foot Centre du 18/04/2018

Forfait déclaré du club de GJ Jura Foot Centre

La commission donne match perdu par forfait au club de GJ Jura Foot Centre (Score 3 - 0).

Retire 1 point au classement à l'équipe de GJ Jura Foot Centre et attribue le gain du match à Audincourt (3 points).

Inflige une amende de 35 euros au club de GJ Jura Foot Centre.

2.4 TIRAGE DE LA COUPE U19

La commission homologue les résultats des 1/8èmes de finale de la Coupe U19, sous réserve des dossiers éventuels en cours.

8 équipes sont encore en lice

Le tirage au sort a eu lieu ce mercredi 18 avril chez les autocars Girardot à St Apollinaire.

A noter que le match en retard Pontarlier / Besançon Football se disputera le mercredi 25 avril.

Tirage au sort des ¼ de finale

Les rencontres se disputeront le mardi 1^{er} mai à 15h00.

Match 1 – Jura Sud Foot / Belfort ASM

Match 2 – Jura Dolois / Racing Besançon

Match 3 – Pontarlier CA ou Besançon Foot / Valdahon Vercel

Match 4 – Morteau Montlebon / GJ Jeunes Saugeais

2.5 TIRAGE DE LA COUPE U17

La commission homologue les résultats des 1/8èmes de finale de la Coupe U17, sous réserve des dossiers éventuels en cours.

8 équipes sont encore en lice.

Le tirage au sort a eu lieu ce mercredi 18 avril chez les autocars Girardot à St Apollinaire.

Tirage au sort des ¼ de finale

Les rencontres se disputeront le mardi 1^{er} mai à 15h00.

Match 1 – GJ Rudipontain / Vesoul FC

Match 2 – Besançon Clémenceau / Jura Sud Foot

Match 3 – Pontarlier CA / Belfort ASM

Match 4 – Racing Besançon / Planoise Chateaufarine

2.6 TIRAGE DE LA COUPE U15

La commission homologue les résultats des 1/8èmes de finale de la Coupe U15, sous réserve des dossiers éventuels en cours.

8 équipes sont encore en lice.

Le tirage au sort a eu lieu ce mercredi 18 avril chez les autocars Girardot à St Apollinaire.

Tirage au sort des ¼ de finale

Les rencontres se disputeront le mardi 1^{er} mai à 15h00.

Match 1 – Pays Minier FC / Jura Sud Foot

Match 2 – Pontarlier CA / Belfort ASM

Match 3 – Lure JS / Bresse Jura Foot

Match 4 – Racing Besançon / GJ Rudipontain

2.7 AMENAGEMENT DES HORAIRES DES MATCHES

Gueugnon FC pour les matches à domicile en U19R1 à 15h00

Gueugnon FC pour les matches à domicile en U14R1 à 15h00

Dijon USC pour les matches à domicile en U14R1 à 15h30

Dijon FCO pour les matches à domicile en U14R1 à 16h00

Audincourt AS pour les matches à domicile en U13R1 à 14h00

Auxerre AJ pour les matches à domicile en U19R1 et U14R1 à 16h00

3 – FEMININES

3.1 CHAMPIONNAT

La commission prend connaissance de la liste des matches remis et décide la programmation suivante.

U18F R1

. Vallée du Breuchin / GJ Jura Foot Centre (10/03)

Fixé le 8/05/2018

. Suite aux demandes des clubs concernés, la commission reprend ces décisions et confirme les programmations des rencontres ci-dessous :

R3 F

Gueugnon-Gachères-Blanzay/Auxerre Stade (15/04)

Fixée le Dimanche 20/05.13h

Valentigney F/Baume les Dames (15/04)

Fixée au Jeudi 10/05.15h.

Jura Lacs/Septmoncel (22/04)

Fixée au 8/05.15h

3.2 DEMANDES

. Match n°24185.1 – U18F R2 – GJ Froty Colombes / Vesoul GJ Val Saône du 07/04/18

La commission prend connaissance de la demande des deux clubs pour reporter cette rencontre au mardi 01/05/18 à 13h00, la commission autorise cette demande.

3.3 FORFAIT

. Match n° 23755.1 – Coupe Bourgogne Franche Comté Féminines – Les Fins/Belfortaine ASM du 18/04/2018

Forfait déclaré du club de Belfortaine ASM

La commission donne match perdu par forfait au club de Belfortaine ASM (Score 3 – 0) et dit le club Les Fins qualifié pour les 1/8^{ème} de Finale de la compétition.

Elle inflige une amende de 35 euros au club de Belfortaine ASM

3.4 COUPE BOURGOGNE FRANCHE COMTE FEMININES

Confirmation - Match des 1/8èmes de Finale

Suite au forfait du club de Belfortaine ASM pour la rencontre en retard du 2^{ème} Tour du 18/04, la commission confirme la programmation de la rencontre comptant pour les 1/8èmes de Finale, Belfortaine ASM 2/Les Fins fixée au mardi 1^{er} mai à Belfort.

Les rencontres des ¼ de Finale se joueront le Jeudi 10 mai 2018.

3.5 AMENAGEMENT DES HORAIRES DES MATCHES

Longvic ALC pour les matches à domicile en U18F à 11 à 16h30
Jura Dolois pour les matches à domicile en U18F à 11 à 16h00
Pontarlier CA pour les matches à domicile en U18F à 11 à 16h30
RC Lons Saunier pour les matches à domicile en R2F à 15h00.
Val de Pesmes pour les matches à domicile en R2F à 15h00.
SS Gilley pour les matches à domicile en R2F à 15h00.
Les Fins pour les matches à domicile en R2F à 15h00.
Jura Lacs pour les matches à domicile en R3F à 15h00.
Gueugnon-Gachères-Blanzay pour les matches à domicile en R3F à 15h00.
Triangle d'Or pour les matches à domicile en R3F à 15h00.
Dannemarie pour les matches à domicile en R3F à 15h00.
Septmoncel pour les matches à domicile en R3F à 15h00
Les Sapins pour les matches à domicile en R3F à 15h00

. Courrier du club de Bresse Jura Foot – R2 F

Le club sollicite la commission pour jouer ses rencontres à domicile à 15h00.

Elle autorise cette programmation et précise que la prochaine rencontre à domicile est prévue le dimanche 6 mai 2018.

4 – FMI - FONCTIONNEMENT

La commission rappelle les informations suivant concernant la FMI.

La FMI est obligatoire pour toutes les compétitions régionales et précise que le bureau de ligue lors de sa séance du 19 octobre dernier a décidé que la FMI sera mise en place à partir du 11 novembre 2017 pour les compétitions U13.

4.1 FMI – suivi par la commission

Une procédure est proposée par la commission qui se traduit par :

. Procédure d'exception

A titre exceptionnel, en cas d'impossibilité d'accès à la FMI le jour du match, le club recevant doit toujours disposer d'une feuille de match papier par substitution.

. Modalités d'application

Lorsqu'il y a recours à la procédure d'exception, l'arbitre, le club recevant et le club visiteur ont l'obligation de consigner dans un rapport, leur propre version des faits qui ont provoqué l'échec de l'utilisation de la FMI et le recours à la procédure d'exception.

La commission rappelle qu'en cas d'utilisation de la procédure d'exception, la feuille de match papier et les rapports d'incidents devront parvenir à la Ligue dans un délai de 48 heures suivant le match. Toute transmission tardive sera sanctionnée d'une amende de 20 Euros

4.2 SUIVI DES ECHECS - METHODE

En tout état de cause, le motif de l'impossibilité d'utiliser la FMI sera examiné par la commission sportive régionale avant homologation du résultat et sera susceptible d'entraîner une sanction pouvant aller jusqu'à la perte du match par pénalité pour le(s) club(s) fautif(s).

La commission rappelle les amendes que la commission pourra appliquer :

Absence de code : 46 euros

Absence de tablette : 46 euros

Absence de transmission : 46 euros

Non envoi rapport constat d'échec FMI : 30 euros

Transmission tardive : 20 euros

Le guide utilisateur, le constat d'échec, le document « les 3 grandes étapes » sont disponibles sur notre site internet dans documents utiles.

Journée du 14-15 avril 2018

Match n° 22944.2 – R1 F – Villers les Pots/Chatenoy du 13/04/2018

La commission prend connaissance des courriels de l'arbitre officiel et du club de Chatenoy que le score a été inversé sur la tablette, il faut lire : Villers les Pots/Chatenoy – 0 – 5 pour le club de Chatenoy.

Elle valide le résultat.

Match n° 21737.2 – R3 - Saint Bonnet La Guiche/Paray USC 2

La commission prend connaissance que la FMI a été transmise tardivement.

Elle inflige une amende de 20 euros au club de Saint Bonnet la Guiche et valide le résultat.

Match n° 24408.1 – Coupe U19 - Baume Dames Clerval / Morteau Montlebon

La commission prend connaissance que la FMI a été transmise le 17 avril et inflige une amende de 20 euros au club de Baume Dames Clerval pour transmission tardive.

PROCHAINE REUNION : Sur convocation

Le Président,

Michel NAGEOTTE

Les présentes décisions sont susceptibles de recours devant la commission régionale d'Appel dans les conditions de forme et de délai prévus aux articles 188 et 190 des Règlements Généraux de la Fédération Française de Football